



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25—ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 25 février 1892



NOTRE JOURNAL

EN vous arrivant aujourd'hui, chers lecteurs, sous un format nouveau et agrandi, tel que nous l'avons annoncé, nous sommes particulièrement heureux de vous dire que notre journal sera, en principes ce qu'il a toujours été. La toilette ne change rien à son caractère.

Nous continuerons nos causeries sur toutes les questions qui se rattachent au Secours Mutuel, sur tout ce qui peut intéresser le soulagement, le bien-être, la moralisation, l'avenir et le *gouvernement* des travailleurs, à la ville comme à la campagne.

Nous continuerons d'étude, sans complète que nous la pourrions faire, de l'organisation et de l'administration de nos chères Sociétés ; nous scruterons tous les moyens d'accroître leur développement et de multiplier leurs bienfaits.

Nous écrivons pour dissiper l'amertume, le désespoir, la haine hélas ! contre les heureux de ce monde, qui peuvent troubler le cœur de ceux qui languissent et qui souffrent ; pour *intéresser* les puissants à désarmer ces derniers.

Nous écrivons pour relever les courages abattus, pour soulager la misère, la souffrance, pour consoler la douleur.

Nous écrivons surtout pour que l'ouvrier devienne, par l'association, son propre bienfaiteur ; pour que les hommes divisés s'unissent et se donnent la main ; pour que toutes les âmes s'attachent entr'elles par le doux lien de la fraternité.

Et en cela, nous ne ferons rien de nouveau !

Et, procédant à suivre le programme qui avons tracé dès le début, auquel nous avons été fidèle jusqu'ici on nous rendra cette justice, et que nous désirons continuer à mettre en exécution, nous ferons une œuvre utile pour la continuation de laquelle nous sollicitons de nouveau l'encouragement du public qui ordinairement, ne marchandé pas ses faveurs aux bonnes œuvres.

Si, d'un autre côté, nous pouvons de nouveau cette année, compter, et nous l'espérons, sur le concours sympathique d'hommes dévoués ; si nous

obtenons ce concours aussi large et aussi généreux que par le passé, notre journal pourra encore être utile aux travailleurs dont il est l'ami, comme aux Sociétés dont il deviendra le guide en en restant l'*Echo*.

Membres honoraires

En France, trois éléments concourent à la formation des Sociétés de Secours Mutuel : la prévoyance, la charité et l'état.

La prévoyance, nous en avons déjà parlé. Disons, en passant, un mot de la charité. Nous parlerons de l'état dans un prochain article.

De ces trois éléments, le premier a seul trouvé grâce dans l'organisation de la plupart de nos associations. Le deuxième est à l'essai dans quelques-unes seulement. L'intervention du dernier des trois, dans une certaine mesure que nous aurons soin de préciser, est devenu nécessaire en attendant qu'il devienne indispensable dans un avenir très rapproché.

Je le sais, ce mot de charité blesse généralement la légitime susceptibilité des membres. C'est donc à cause de ce sentiment que l'on pratique aussi peu l'admission des membres honoraires. Et, le prétexte sert en même temps à éloigner tous ceux qui, recherchant la qualité de membres, aspirent à certains avantages autres que le secours pécuniaire tout en contribuant à l'alimentation de la caisse commune.

J'appelle plus particulièrement charité, le secours de l'aumône proprement dite offert à des nécessiteux ; ce même secours offert en prévision de la nécessité, même sans compensation, ce qui n'est pas le cas, cependant, dans les conditions faites aux membres honoraires, c'est encore la charité ; mais celle-là se distingue de la première dans la considération publique.

Abstraction faite de toute compensation, est-il possible de dire que l'honneur de l'ouvrier serait compromis si quelques libéralités venaient spontanément se joindre aux ressources de sa prévoyance ? Est-il vrai que, pour conserver son caractère et pour sauvegarder la dignité de ses membres, une société de se-

ours mutuel doive dédaigner les dons, repousser orgueilleusement les offrandes des âmes généreuses qui veulent concourir à l'œuvre commune pour en multiplier les bienfaits ?

Quand un concitoyen généreux lègue, en mourant, une partie de sa fortune pour fonder ou doter un établissement d'utilité publique déjà existant, nous tous, riches et pauvres, jouissons sans rougir d'un bienfait qui, tout en épargnant nos deniers, conserve cependant intacts l'honneur de chacun des habitants et la dignité de ceux qui sont ou ne sont pas appelés à en bénéficier.

Pourquoi ce don qui n'humilie personne offenserait-il la société ? Pourquoi l'offrande, généreuse que j'accepte avec plaisir comme simple citoyen, devrais-je la repousser dédaigneusement comme sociétaire ?

Il se rencontre bien quelques fois aussi des membres participants qui sont heureux de faire don à la caisse commune de leurs bénéfices pour maladie ou de leurs services comme administrateurs, ce qui augmente d'autant les ressources de l'association !

Ces témoignages de sympathie et de dévouement à l'Œuvre Mutuelle, on les doit appeler aussi charité. Faudrait-il donc également les proscrire comme blessants pour les ouvriers honnêtes et laborieux qui composent nos Sociétés ?

Oh ! ne parlons pas ainsi pour les Sociétaires ; ne traduisons pas ainsi leurs sentiments. En lisant attentivement, froidement et sans parti pris dans les grandes et nobles âmes de ces hommes, réunis par un lien touchant pour s'aider, se secourir, s'aimer les uns les autres, vous y trouverez la joie pure et sans nuage que cause le bienfait, la reconnaissance qu'inspire le bienfaiteur.

Non, le cœur de l'ouvrier ne pratique point des voies étroites et mesquines de la vanité, il plane dans des sphères plus hautes ; sa nature bonne et généreuse sait comprendre, sait apprécier les sentiments généreux et, pour seconder leurs efforts, les Sociétés de Secours mutuel doivent accepter avec bonheur et reconnaissance les faveurs de même que le concours des hommes de bien qui les

honorent et qui s'honorent eux-mêmes en venant à elles.

(A continuer.)

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

3 octobre 1875. Présidence de Ls Côté, écr.

Après élection des officiers, M. le Chapelain informe la Société que, ses nombreuses occupations ne lui permettant pas de continuer à remplir ses fonctions de chapelain, il a prié le Révd. M. Davignon (aujourd'hui curé à Suncook, N. H.) d'agir comme tel à l'avenir.

Le Président, au nom de la Société, assure messire Moreau du regret que lui cause une séparation devenue nécessaire et il suggère l'adoption d'une résolution exprimant tout particulièrement le sentiment des membres.

M. N. A. Boivin propose alors, appuyé par M. O. Chalifoux, et il est résolu :

Les membres de l'Union St-Joseph apprennent avec regret que les occupations multiples du Révd. Messire Moreau, V. G. ne lui permettent plus de conserver la direction de leur Société ; qu'ils considèrent comme un devoir impérieux d'exprimer leur reconnaissance pour ses efforts constants et son zèle à promouvoir les intérêts de la dite Société ; qu'ils se plaisent à le reconnaître, si l'Union St-Joseph a grandi aussi rapidement, elle le doit au dévouement de celui qu'elle est heureuse de regarder comme son fondateur.

7 novembre 1875. Présidence de Ls Côté, écr., Président.

M. C. Ledoux donne avis qu'il proposera l'amendement suivant à l'article : Secours aux veuves et autres intéressés. " Arrivant le décès de la veuve d'un membre avant que la somme de \$100 lui ait été payée en tout ou en partie, le ou les orphelins du membre décédé qui n'ont pas encore atteint l'âge de 14 ans auront droit au paiement de la dite somme de \$100 ou de la balance restant due sur icelle ; à défaut d'enfant ou d'enfants comme susdit, la dite somme de \$100, ou la balance due sur icelle

appartiendra de plein droit à la Société."

Pour bien comprendre la visée de cette clause, il faut se rappeler que, dans le temps, le bénéfice de \$100 était payable à la veuve, par \$2.00 chaque semaine jusqu'à concurrence du dit montant de \$100. Il n'est pas étonnant, dans ce cas, qu'on ait songé à prévoir le décès de la bénéficiaire avant que cette dernière eût touché la totalité de son bénéfice. La restriction en faveur de la Société, à défaut d'orphelins au-dessous de quatorze ans, lui a valu beaucoup, dans la suite, pour édifier un capital qui permet aujourd'hui d'être juste envers tous et dans tous les cas.

Le Président insiste, ensuite, sur la nécessité, pour les ouvriers en général et les membres de l'Union St-Joseph en particulier, de suivre les cours de dessin donnés gratuitement en cette ville—nécessité de moyen, pour chacun, de perfectionner l'exercice de sa profession et, partant, d'améliorer sa condition.

De son côté, M. l'abbé Davignon, chapelain, fait voir l'importance de cette école et la nécessité, qui incombe à tous les industriels, de la fréquenter s'ils désirent le progrès, l'avancement et le succès de leurs efforts en même temps que l'utilité à leurs semblables et à leur pays.

Devoirs envers la famille ouvrière

Les obligations du patron à l'égard de la famille ouvrière ne sont pas absolument les mêmes que celles du père à l'égard de la famille domestique; mais, sans être identiques, les devoirs du patron et du père ont une grande similitude. Le patron, comme le père, doit s'occuper du cœur et de l'âme en même temps que du bien-être des siens. Ainsi, il ne doit pas seulement imposer et diriger le travail, mais il doit le faire aimer par ses avis, ses conseils et l'intérêt affectueux qu'il porte à tous ceux qui sont chargés de l'exécuter.

Les obligations particulières du patron à l'égard de la famille ouvrière consistent: 1° à connaître chacun de ses ouvriers, à les aimer et à se montrer toujours bienveillant à leur égard; 2° à leur faire tout le bien qu'il peut; 3° à redoubler de vigilance pour les éloigner du mal et leur faire pratiquer la vertu.

Sans l'exemple, tous les efforts de l'autorité resteraient à peu près inutiles. Il est donc nécessaire que les ouvriers puissent reconnaître, dans leur patron, leur modèle au point de vue moral et religieux.

Le patron qui donne le mauvais exemple commet le péché de scandale, parce qu'il sait, ou tout au moins ne peut ni ne doit ignorer que ses ouvriers s'autoriseront de sa conduite pour légitimer les désordres de la leur. Comme le péché de scandale est plus grave, en raison du plus grand nombre de personnes scandalisées et de la rigueur des devoirs d'édification qui nous lient à leur égard, il en résulte que le mauvais exemple donné par le patron à ses ouvriers est généralement une faute très gra-

ve, qui le rend responsable de tout le mal provoqué par ses actes.

Le scandale donné par les délégués du patron lui est imputable d'une manière générale, s'il a manqué de prudence ou d'impartialité dans le choix de ces autorités, ou encore s'il a manqué de surveillance ou de fermeté à leur égard. Cependant, on ne saurait le rendre responsable s'il les a choisis avec sagesse et surveillés avec diligence.

Le patron qui laisse la liberté au mal comme au bien ne remplit pas ses obligations; car, outre que c'est un devoir pour lui de proscrire le mal, en agissant ainsi, il ne laisse pas que de nuire à l'accomplissement du bien, parce que le mal est audacieux et le bien timide, dans toutes les agglomérations d'ouvriers où les méchants sont libres, et les bons sont opprimés.

Le patron a un devoir spécial d'assistance charitable envers ses ouvriers, car le contrat d'engagement qui lie l'ouvrier au patron oblige celui-ci à traiter son ouvrier en bon père de famille et à prendre soin de lui, moralement et matériellement, en dehors du salaire qui rétribue ses services.

Le patron est obligé de remplir le devoir d'assistance envers ses ouvriers quand la perte de la santé, les accidents, les maladies, la mort d'un père ou d'une mère, laissant de nombreux orphelins à élever, rendent insuffisantes les ressources matérielles et morales de la famille. Alors le patron, qui a déjà satisfait au devoir de justice, est encore tenu d'aider ses ouvriers, en vertu des lois de la charité et selon l'ordre prescrit par elle.

Dans l'accomplissement de ce devoir, il faut distinguer l'ordre à observer parmi les personnes et l'ordre dans les choses. Parmi les personnes, il faut placer: 1° les parents; 2° les serviteurs et les ouvriers; 3° les étrangers. Dans les choses, il faut ranger, 1° les biens spirituels; 2° les biens temporels.

Les besoins qui imposent au patron l'obligation actuelle d'exercer l'assistance sont tous les besoins spirituels et corporels, dans lesquels on distingue trois degrés: 1° le besoin extrême, celui dont l'ouvrier ne peut se tirer sans le secours du patron, de telle sorte que s'il n'est aidé immédiatement il succombera; 2° le besoin grave, dont l'ouvrier peut se tirer par lui-même, mais difficilement; 3° le besoin ordinaire ou commun, dont il peut sortir sans grandes difficultés.

Le patron est tenu de venir en aide à ses ouvriers: dans le besoin ordinaire, au moyen de ses biens superflus; dans le besoin grave, en s'imposant des privations; dans le besoin extrême, en se privant même des choses qui ne sont pas nécessaires à son entretien et à celui de sa famille.

Pour les besoins temporels, on peut citer le cas d'une famille nombreuse qui, avec des enfants en bas âge, réduit l'ouvrier à une condition voisine de la misère, d'un accident survenu même en dehors de l'exercice de sa profession; d'un incendie qui détruit son logement; d'un renchérissement

général des choses qui sont nécessaires à la vie, causé par de mauvaises récoltes, etc.

Pour les besoins spirituels, on peut dire en général que l'état de démoralisation et d'ignorance religieuse des ouvriers d'usine constitue ordinairement un besoin spirituel grave, qui oblige certainement le patron à des sacrifices sérieux pour parer à la ruine des âmes.

Le patron peut, aussi efficacement que possible, parer à la ruine des âmes par diverses mesures de discipline dont les unes relèvent de son autorité et les autres du légitime exercice de son influence morale. Ces mesures concernent la discipline soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'exploitation. L'expérience a établi qu'elles ne donnent d'heureux résultats que quand elles s'appuient sur les associations.

Comité central

A la séance de ce Comité tenue le 14 février courant sous la présidence de B. O. Béland, écrivain, Président, il a été résolu, après l'expédition de certaines autres affaires de routine:

1° Que la demande de bénéfices, par un membre dont le nom est produit, soit suspendue durant quinze jours à dater de telle demande pour, le dit membre, avoir fait des excès de boissons constatés par une plainte régulière, immédiatement avant l'origine de sa maladie; que, à l'expiration de ce délai, le Comité avisera de nouveau.

2° Que la demande de bénéfices, aussi produite, d'un autre confrère relevant d'une succursale, soit laissée sur la table jusqu'à ce que le chargé des collections dans cette succursale ait fait un rapport complet et détaillé de la condition financière d'un chacun envers la société.

3° Que la mise aux voix d'un avis de motion à l'effet de payer, dès l'instant de l'accident, ceux des membres devenus incapables de travailler par suite de tel accident, n'est pas possible et doit être rejeté en ce que 1° une préférence ou distinction entre les bénéficiaires n'est ni juste ni nécessaire attendu que, pour avoir droit aux bénéfices, l'incapacité de travailler est et doit être aussi absolu dans les cas de maladie ordinaire que dans les cas extraordinaires, 2° parce que cette distinction est, de plus, irrégulière en ce que l'adoption d'icelle imposerait à la Société un surcroît de risques et partant d'obligations sans pourvoir à compensation aucune.

Payé aux malades.....	\$ 52.00
Pour insignes de membres...	37.50
Examens d'aspirants.....	11.00
Reçu à aspirant refusé.....	0.75

Admis membres : \$131.25
Alex. Besse, sacristain, 41 ans, St-Denis.

Jos. Jolicœur, tailleur, 44 ans, St-Dominique.

Jos. Durocher, cultivateur, 29 ans, St-Dominique.

Echos de portou

—Nos confrères, membres de l'Union St-Joseph à Acton-Vale, ont imaginé, et c'est bien fait, d'organiser un tirage dont le bénéfice sera consacré à l'achat d'une bannière. C'est le meilleur moyen, croyons-nous, de pourvoir à l'acquisition des accessoires tels que la bannière et les insignes pour officiers sans fatiguer les membres outre mesure par un impôt obligatoire,—étant donné la nécessité de s'adresser ailleurs qu'à la caisse commune pour telle acquisition.

Messieurs les officiers de la succursale d'Acton méritent certainement la reconnaissance de leur entourage pour leur activité et leur dévouement manifestés en maintes circonstances. Parmi ces officiers, MM. G. Deslandes et V. Lapointe, que nous connaissons mieux par les rapports plus intimes qui nous unissent, méritent une large part de cette reconnaissance! croyons-nous. Aussi, l'organisation de cette succursale, comme celle de beaucoup d'autres d'ailleurs, ne laisse rien à désirer.

C'est un exemple à nous-mêmes que les efforts généreux, le travail dévoué attire le succès de l'œuvre à laquelle on travaille dans ces conditions.

—M. Elie Corbeil, depuis plusieurs années à l'emploi de M. Gosselin, sellier à Acton-Vale, vient d'acquiescer la boutique de ce dernier qu'il exploitera pour son compte. Nous souhaitons au nouveau patron succès et prospérité de son entreprise.

—Une dépêche de Rome dit que l'ex-premier ministre Crispi a décidé de se retirer de la vie publique, du moins temporairement.

—Dans la seule ville de Chicago on compte 400 églises.

—En France, le ministère de Freycinet vient d'être battu par un vote de 304 contre 302. Le chef du gouvernement est allé immédiatement porter sa démission au président Carnot. L'introduction d'un projet de loi hostile à l'épiscopat a provoqué cette défaite pour la consommation de laquelle les radicaux, au nombre de 191, se sont joints aux conservateurs.

—On estime que 11,500,000 hommes participeront aux prochaines élections présidentielles des Etats-Unis.

—Le 26 du présent mois, au Vatican et en présence du Souverain Pontife, aura lieu une réunion générale de la Congrégation des Rites pour l'approbation de quatre miracles du vénérable Gerardo Maiella, des Rédemptoristes.

—On a célébré avec beaucoup d'éclat, en Italie, le 50e anniversaire de la conversion miraculeuse du P. Marie de Ratisbonne.

—Un curieux écriteau sur la poitrine d'un mendiant aveugle: "Je suis aveugle depuis que j'ai vu le jour."

—En Angleterre, la Chambre des Communes se compose de 670 membres dont 495 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 103 pour l'Irlande et 72 pour l'Ecosse.

—La Russie est particulièrement éprouvée à l'heure présente ; toutes les calamités semblent fondre à la fois sur ce malheureux pays. Le froid, la picotte et la diphthérie se sont ajoutés à la famine pour en décimer les habitants.

—Un médecin des Indes recommande la pique d'une abeille comme étant un remède sûr contre les douleurs rhumatismales.

—L'endroit le plus profond de la mer se trouve à 23 milles au Nord de la Nouvelle Guinée où la sonde accuse une profondeur de 29,950 pieds.

—On dit que le général Booth, de l'Armée du Salut, se rend à Rome avec l'intention de demander au pape une entrevue particulière.

—La Cour Suprême des Etats-Unis vient de reconnaître comme constitutionnelle la loi fédérale contre les loteries. Pourquoi, les directeurs de la loterie de la Louisiane, par leur Président Morris, reconnaissent que l'on a réussi à donner le coup de mort à leur institution.

—Des nouvelles reçues du Labrador, au département des pêcheries à Ottawa, font voir que l'hiver y est très doux. Fait extrêmement rare, la glace n'était pas encore prise sur le St-Laurent à la date du 10 janvier. La chasse y est très abondante.

—Le lac Supérieur a 335 milles de longueur. Sa plus grande profondeur est de 688 pieds et sa plus grande largeur de 160 milles.

—On dit que le roi du Portugal, à cause de la condition difficile des temps actuels et des sacrifices qui s'imposent à tous, vient de céder au Trésor le cinquième de sa liste civile qui est de 520 mille francs. Cet exemple de désintéressement a produit une grande sensation.

—La santé du Cardinal Mermilod décline de jour en jour et on prétend que son état est désespéré.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

Avis aux membres de l'Union St-Joseph

Le Secrétaire Trésorier, à St-Hyacinthe, est maintenant prêt à recevoir la contribution des membres chaque dimanche et fête d'obligation immédiatement après la grand'messe, en la salle de la Société, soubassement de la cathédrale. De plus, jusqu'à nouvel ordre, on pourra également payer à son domicile, 1 rue Claude, chacun des autres jours de la semaine. Les absents, cependant, pour toute demande d'information ou communication devront s'adresser par écrit au dit Secrétaire-Trésorier qui se fera toujours un devoir de répondre complètement dans tous les cas et à court délai à telle demande.

FEVRIER

Contribution mensuelle.....	40
Décès A. Choquette.....	25
Total à payer.....	65

NOUVELLES GENEBALES

Accident sur le Pacifique—Un accident s'est produit sur le chemin de fer du Pacifique, entre St-Augustin et Ste-Scholastique.

Le train express venant d'Ottawa, était à environ un mille de St-Augustin et approchait du pont qui se trouve à cet endroit, quand une détonation formidable se fit entendre. Ce bruit fut en même temps accompagné d'un choc qui secoua fortement tous les passagers.

Le convoi arrêta net. Voici ce qui s'était produit, le mauvais état des chemins et la forte tempête qu'il faisait avait engagé la compagnie à mettre deux locomotives en tête de convoi.

Tout à coup le second engin s'était brusquement arrêté, le tuyau qui conduit la vapeur de la locomotive au tender avait fait explosion, l'essieu s'était brisé et une des roues fut lancée à quelques centaines de verges dans un champ voisin.

Mais là ne s'arrêtaient pas les dégâts. Le mécanicien et le chauffeur de cette locomotive avaient été lancés à une forte distance.

Quand on les releva, on trouva que le premier s'était fracturé le bras et que la vapeur lui avait causé de graves brûlures, le chauffeur souffrait de lésions internes.

Sauf une forte secousse, les passagers n'ont éprouvé aucun mal.

Mort subite—Le Rév John Davidson, M. A., recteur de la Cathédrale de St-Alban, est mort soudainement lundi de syncope de cœur.

Accident—Un bûcheron a été victime d'un bien pénible accident ces jours derniers aux chantiers M. M. Bland et Martincau, à Stoneham. Un arbre qu'il était à abattre lui a tombé sur la tête et lui a infligé de graves blessures.

Mort subite—Un nommé Charles Asselin, cultivateur de St-Charles de Bellechasse, est mort subitement ces jours derniers. Il sortait de sa maison en compagnie de quelques amis pour aller faire la partie de cartes chez un voisin quand il s'affaissa tout à coup sur le seuil de la porte.

Nashua—Dimanche matin Eleogor Emond a été trouvé mort dans son lit. Il avait pris part à une danse la veille. Vers minuit il rentra chez lui et mangea beaucoup et alla se coucher immédiatement. D'après l'écoulement des médecins la mort est due à une syncope du cœur causée par ses vivres. Il était âgé de 19 ans.

Tabac—Le Shah de Perso fuma dans une pipe valant \$100,00. Les gens riches des îles Philippines fument des cigares d'un pied de long.

Jubilé sacerdotal—Comme nous l'avons dit le jubilé Episcopal de sa Grandeur, Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois Rivières, et les noces sacerdotales de Mgr Chs. Ol. Caron, Prof. Apost. et Vicar. Général de ce diocèse, seront célébrés solennellement les 23 et 25 février courant.

Les sermons de circonstance Mercredi le 24 février sera donné par le Rév J. B. Ouellette, supérieur du Séminaire de St-Hyacinthe.

Nous sommes d'avance assurés du succès du savant prédicateur.

Le Docteur Joseph Lacerte—Samedi dernier, le 20, est décédé à Lévis, le docteur

Joseph Rémi Lacerte, à l'âge de 25 ans. Il était né à Lévis en 1867. Sa mère, née Héloïse Raymond, de Saint-Hyacinthe, fille cadette de notre estimable concitoyen, feu Rémi Raymond, est descendue dans la tombe depuis plusieurs années déjà. Son père est le docteur Narcisse Lacerte, avec qui toute la population de Lévis sympathise dans le deuil qui vient de le frapper.

Un long sommeil—Il y a, à l'asi'e des alliés d'Indianapolis, une femme du nom de Bridget Pondegrast, qui est en loraie depuis dix-huit mois et qu'il est impossible de réveiller. On nourrit cet infortuné en lui faisant prendre du lait par le nez au moyen d'un tube en argent.

Gèle—Un nommé Théodore Ganyon, demeurant à Treote, Ont., s'est gété à mort en se rendant dans un campement de chantier.

Magog—On dit qu'un hôtelier de cette ville a fait l'offre assez originale de payer la somme de \$1,000 à la corporation, pourvu que celle-ci s'engage à ne pas accorder de licences pour vente de liqueurs pendant cinq ans. On se demande sur quoi cet hôtelier peut bien compter pour se rembourser de cette somme.

Engraissement des animaux—M. J. Gorton, de Pilot-Mound, Man., engraisse 250 bêtes à cornes pour le marché anglais. Cette industrie est appelée à un grand développement à Manitoba.

Etat des affaires de la Banque de St-Hyacinthe pour le mois finissant le 31 Janvier 1892 tel que publié dans la "Gazette Officielle du Canada" le 17 Février 1892 :

Capital autorisé.....	\$1,000,000
Capital souscrit.....	504,600
Capital versé.....	304,230
Fonds de réserve.....	15,000
PASSIF.	
Billets en circulation.....	227,169
Balances dues aux gouver. provinc.....	55,589
Dépôts du public à dem.....	54,110
Dépôts public après avis.....	515,490
Emprunts ou dépôts par d'autres Banques, garantis.....	10,150
Autres Dépôts rembours. à demande	000
Dû à d'autres banques en Canada.....	000
Total du passif.....	852,258
ACTIF	
Espèces.....	14,532
Billets de la Puissance.....	16,492
Billets et chèques des autres Banq.....	17,624
Balances dues par d'autres banques en Canada.....	1,289
Dépôts rem. oursables sur demande.....	103,563
Balances dues par d'autres banques en pays étrangers.....	143,545
Prêts avec garanties collatérales.....	66,350
Prêts courants.....	759,476
Créances en souffrances.....	51,911
Immeubles appartenant à la banque	29,263
Hypothèques sur immeubles vendus.....	4,849
Edifices de la banque.....	15,743
Total de l'actif.....	1,228,410
Prêts aux directeurs.....	59,245
Chiffre moyen durant le mois.....	18,733
Billets de la Puissance durant le mois.....	19,233

MAISONS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH

- Courtier, agent d'assurances**
J. O. Dion, 9 rue St-Denis.
- Epiceries, Provisions**
Désiré Dumaine, rue St-Antoine.
Damien Bouchard, rue Cascades.
F. A. Brodeur, " "
Joseph Chartier, rue Bourdages.
Pagnuelo et frère, rue Cascades.

- Ferronneries, huiles, peintures**
J. H. Moïu, Place du Marché.
- Poêles, objets en fonte**
J. H. Morin, Place du Marché.
Gilbert Bédard, Bord de l'eau.
- Grains, fleur, etc.**
Michel Bousquet, rue Mondor.
M. Denis, rue Cascades.
- Marchandises sèches**
N. G. Ledue, Place du Marché.
Bédard et Lefebvre, Place du Marché.
Alfred Lapalme, " "
- Chaussures**
Joseph Morin, Place du Marché.
Félix Houle, " "
L. N. Lussier, rue Cascades.
- Tailleurs**
Joseph Allaire, Rue Cascades.
Joseph Cabana, " "
J. H. Choquette, au Séminaire.
- Barbiers**
V. et A. Laflamme, rue Cascades.
Charland et Turcotte, Place du Marché.
- Selliers**
Hornisdas Guertin, rue Cascades.
Joseph Dalbec, " "
Irénee Choquette, " "
- Plombiers**
Joseph Hébert, rue Cascades.
Adrien Blondin, " "
H. N. Bernier, rue Cascades.
Brodeur et frère, rue St-Antoine.
- Boulangers**
Gladu et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladu, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.
- Librairie**
E. H. Richer, Place du Marché.
L. A. Choquet et frère, rue Cascade

- Carrossiers**
Hornisdas Choquette, rue Cascades
Arthur Choquette, rue Bourdages.
- Forgerons**
Thomas Lajoie, rue Cascades.
Nazaire Arcand, rue Concorde.
Napoléon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dassault, rue Mondor.
- Thés, cafés**
Alfred Breton, Place du Marché.
- Cordonniers**
Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sérigny, " "
- Entrepreneurs menuisiers**
Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.
- Entrepreneurs maçons**
Oscar Lamoureux.
Louis Gosselin.
- Soulers**
Rémi Daiglo, au Marché.
Napoléon Soly, do.
Denis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Bernier, do.
Magloire Gaboury, do.
William Bousquet, do.
- Orfèvres, Bijoutiers**
E. Lamarche, Place du Marché.
Léonard Beaudry, " " "
- Fournisseur pierre et chaux**
Bruno Lamontagne, La Carrière.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE
Louis Vives
13 - Rue Delambre - 13
PARIS, (France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique: Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Controverses—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les ecclésiastiques.
25 Fév. '92.

ECHOS

Prime—M. Oscar Daoust, de St-Hyacinthe, vient de gagner une prime de \$25, du *Monde Illustré*. Nos félicitations.

Nos félicitations—Le *Moniteur du Commerce* vient de compléter sa onzième année. Nos félicitations les plus cordiales à notre confrère.

Bureau des Examineurs—La prochaine séance du Bureau d'Examineurs de St-Hyacinthe, aura lieu jeudi, le 17 mars prochain, au lieu ordinaire des séances, à 10 heures A.M.

N. GERVAIS, Sec.,

Un magnifique spectacle—Samedi soir, entre sept et huit heures, une vive lueur s'éleva tout-à-coup au nord de cette ville. Plusieurs crurent d'abord que c'était un incendie qui venait de se déclarer à Montréal, mais on constata bientôt que ce n'était autre chose que des aurores boréales qui embrasaient une grande partie du firmament. Ces aurores avaient une teinte violette des plus prononcées. C'était un magnifique spectacle à contempler.

Le commerce de bois—C'est l'impression générale parmi les marchands de bois que le commerce sera florissant cette année.

Centenaire—Le R. P. Schofield, rédemtérisme, résidant à Bruxelles, est entré dans sa 101e année. Il avait cinquante-huit ans quand il fut converti à la religion catholique, en 1820, par le cardinal Newman. Il habite toujours au couvent de Teignmouth. Il jouit de toutes ses facultés, et sa santé est aussi parfaite que possible.

Assailli—Un nommé John Dumouchel, cultivateur de Templeton, a été brutalement assailli dans sa grange par des voleurs de grain. Il dit qu'il croit pouvoir reconnaître ses assassins.

Conférence—M. Benjamin Sulte a donné une conférence devant l'Institut militaire, dimanche, sur la guerre de 1812, dans le Bas-Canada.

Un homme péri dans les flammes—Le feu a complètement détruit la maison d'un cultivateur, lundi, à St-Césaire. Le propriétaire, M. Cléophas Bénéoit a péri dans les flammes.

Héritier—M. Charles Bresse, de Sherbrooke Est, est parti samedi dernier, pour Québec, pour aller toucher l'héritage qui lui échoit par la mort de son frère l'hon. G. Bresse, conseiller législatif. Sa part sera, dit-on, de cent mille piastres, ou à peu près.

Pas de pardon—Le gouverneur général a refusé d'accorder de clémence envers M. Watt, comptable d'une banque de Toronto, qui purge actuellement une sentence de trois ans d'emprisonnement à Kingston, pour détournement de fonds.

Avalanche—Une avalanche s'est produite dans les Hautes Alpes; on a retrouvé cinq cadavres ensevelis sous trente pieds de neige.

Enterré vivant—Une dépêche de Paris rapporte que le village de Notre-Dame-de-Bondeville, près Rouen, vient d'être mis en émoi par un fait véritablement extraordinaire. Un nommé Tougard a été enterré vivant.

Cet individu qui, depuis longtemps, était atteint de paralysie, semblait mort l'autre matin au moment où sa mère et ses voisins entraient dans sa chambre. Tougard néanmoins était encore vivant.

Le médecin délivra, après un rapide examen, un certificat de décès. L'enterrement eut lieu le lendemain.

Pendant qu'il recouvrait le cercueil de terre, le fossoyeur crut entendre des gémissements. Il avertit aussitôt M. Miray conseiller municipal, qui, en présence de plus de cinquante personnes, fit exhumer le corps de Tougard.

Le cercueil était déformé et le malheureux avait fait des efforts inouïs pour essayer de soulever la terre et se faire un passage jusqu'au jour. Son visage dénotait d'horribles souffrances; ses mains étaient crispées et scorchées en plusieurs endroits.

Tougard se trouvant dans un léthargie lorsqu'il a été jugé pour mort, aurait été asphyxié dans son cercueil.

Cyr victime d'un accident—Une dépêche de New-York rapporte qu'un câblegramme annonce un accident arrivé au Samson canadien Louis Cyr. En levant une haltère de 286 livres, la main manqua à l'athlète et le poids lui tomba en pleine poitrine. Cyr a dû se mettre au lit. Le mal est sérieux.

Incendie au marché Boncourt—Un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir des conséquences sérieuses, sans la promptitude des pompiers, a eu lieu lundi après-midi à Montréal vers 2½ heures, au marché Boncourt. Les pertes s'élevèrent à plusieurs centaines de piastres.

Découverte de Mines d'or—On écrit de Cripple Creek, Col. : La plus grande excitation règne ici au sujet d'une découverte de mines d'or sur le Gold Hill. A une profondeur de treize pieds, on a trouvé un filon de la plus grande richesse, une véritable masse d'or brillant.

Les minéralogistes estiment que la mine a une valeur de \$12,000 à 15 000 la tonne. Le quartz a une teinte d'un gris bleuâtre.

Le foin—Le *Courrier de Louisville* dit que le foin est toujours en demande et se vend à un prix élevé. Il ajoute que les commerçants de la localité et des environs, en expédient une grande quantité à la république voisine.

Le Vin—La Californie deviendra bientôt un pays vignoble par excellence.

Les Californiens ont commencé leurs premières expériences en viticulture il y a peu d'années, en 1887 ils obtinrent 100,000 caisses de raisin; 1890 en a produit 1,500,000 caisses. Si cette proportion continue, d'ici à peu d'années, c'est la Californie qui fournira tous les vins à l'Europe épuisée par le phylloxera.

Une bonne spéculation—On dit qu'un jeune homme de Fraserville, Témiscouata aurait fait \$1000 sur la dernière hausse du lard, sur la bourse, à Chicago. Ce même jeune homme était en cette ville ces jours derniers pour réaliser le magnifique profit qu'il a fait.

BEDFORD

Le rapport financier suivant pour l'année finissant le 14 février 1892 a été présenté par les auditeurs MM. Larue et P. Breault.

ACTIF

9 Février '91 En caisse.....	\$542.42
Reçu par contribution.....	113.00
" " amendes.....	11.80
" " aspirants.....	1.50
Insignes vendues.....	3.70
Livres vendus.....	0.10
Pour messe.....	2.00
Intérêt sur dépôt.....	14.00
Ac. pour Drapeau.....	13.65
Par entrées.....	5.00

\$707.29

PASSIF

Payé pour Insignes.....	\$ 12.90
Pour malades.....	10.60
" messe.....	4.00
" dépenses Convention...	4.47
" drapeau.....	70.00
" Insignes officiers.....	29.83
Baliance.....	576.09

\$707 29

14 Fév. '92. Bal. en caisse....\$476.09

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

NOCES D'OR

A St-Denis, le 25 janvier dernier, M. Noël Gertin, âgé de 77 ans et Dame Reine Larue, son épouse, âgée de 74 ans, célébraient le 50^e anniversaire de leur mariage. Le matin il y eut messe solennelle accompagnée de chant et musique, avec sermon de circonstance prononcé par M. le chanoine O'Donnell, curé de la paroisse.

Le prédicateur avec la délicatesse de sentiment qui le caractérise sut complimenter en termes émus, les vieux époux sur leur grand âge, leur grande piété et les actes de charité et de bienfaisance dont ils avaient donné si souvent de beaux exemples.

Après la messe il y eut grand banquet à la résidence des époux, auquel assistaient leurs nombreux parents. Plusieurs bouquets et adresses leur furent présentés.

LETTRE PASTORALE

Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques, Evêques, et Administrateurs des Provinces Ecclésiastiques de Québec et de Montréal.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères, L'apôtre S. Jean, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ, donnait aux fidèles de son temps une instruction que Nous croyons devoir vous citer, pour raffermir ou ressusciter dans vos âmes les sentiments de charité mutuelle et de respect pour Dieu qu'un trop grand nombre d'entre vous semblent avoir oubliés, pendant les élections.

"Celui qui n'aime pas son frère, dit S. Jean [L. Ep. ch. III], demeure dans la mort. Quiconque a de la haine pour son frère est homicide. Or vous savez que nul homicide n'a la vie éternelle en lui [c'est-à-dire est mort aux yeux de Dieu]. L'amour de Dieu s'est manifesté par le sacrifice qu'il a fait de sa vie; nous aussi nous devons être prêts à donner notre vie pour nos frères..... N'oublions pas que Jésus-Christ nous a commandé de nous aimer les uns les autres. Celui qui observe les commandements de Dieu, demeure

en Dieu et Dieu demeure en lui."

Vous voyez, Nos Très Chers Frères, que manquer à la charité envers le prochain, même en affaires publiques, c'est se séparer de Dieu, et se séparer de Dieu, c'est prendre le chemin de l'enfer.

Déjà à plusieurs reprises, Nous vous avons fait avertir par vos pasteurs que dans les élections vous êtes sous le regard de Dieu et devez agir pour le plus grand bien de la religion et de la patrie, et que vous devez donner votre voix non pas à celui qui vous promet de l'argent ou de la boisson, mais à celui que vous jugez, après réflexion, le plus honnête et le plus capable de bien s'acquitter de la charge si importante que vous voulez lui confier.

Depuis quelques années, Nos Très Chers Frères, l'ivrognerie a fait des progrès épouvantables dans cette province et elle nous menace d'une manière terrible, surtout dans le temps des élections comme moyen de corruption auprès des électeurs.

Un apôtre de la tempérance a dit avec vérité que, dans une paroisse, les dégoûts de boisson, en tout temps, mais surtout pendant une élection, sont des portes d'enfer.

Par conséquent, vous devez regarder comme le plus cruel et le plus dangereux ennemi de votre pays, de votre comté, de vos familles et de vous-mêmes, le candidat qui cherche à vous gagner en vous offrant et vous faisant donner des boissons enivrantes.

Par la porte de l'ivrognerie, le démon entre dans une paroisse, et y sème les désordres les plus déplorable. Le démon aveugle les électeurs qui ne savent plus ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent. Il met dans la bouche de ceux qui parlent les mensonges les plus absurdes, les injures les plus atroces, les médisances les plus affreuses, les calomnies les plus noires, les accusations les plus injustes et les plus scandaleuses.

Les liens de la famille sont brisés, les pères et les enfants, les frères et les amis, deviennent des ennemis, d'autant plus acharnés que les liens de la charité qui ont été brisés, étaient plus forts.

Contre tous les droits de la charité et de la justice, on maltraite ou l'on menace ceux qui appartiennent à un autre parti. Tôt ou tard les coupables seront punis, car la justice de Dieu rend à chacun ce qui lui est dû.

Ce n'est donc pas sans de graves raisons que la loi défend le débit des boissons pendant les élections; mais malheureusement l'ennemi de Dieu et des hommes ne trouve que trop de moyens pour parvenir à ses fins. Il est donc du devoir de tous les paroissiens sans exception, de faire tout en leur pouvoir pour faire observer cette loi si importante.

Il va sans dire que les candidats sont plus obligés que tous les autres citoyens de veiller à ce que la loi divine et humaine soit observée en tous points.

Le Saint Esprit, au chapitre trente-unième de l'Éclésiastique, dit: "Bien heureux l'homme qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or, et qui n'a point mis-

son espérance dans l'argent et dans les trésors. Il aurait pu violer les commandements de Dieu et faire le mal, mais il ne l'a point fait : c'est pourquoi ses biens ont été affermis dans le Seigneur."

Voyons maintenant le terrible anathème que Notre Seigneur a porté contre ceux qui violent la loi : Malheur à celui par qui vient le scandale ! Il vaudrait mieux pour lui qu'on le jettât dans la mer avec une meule de moulin au cou. "[S. Luc, XVII, 1.]

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, usant de l'autorité que Notre Seigneur nous a confiée pour votre salut éternel. Nous défendons sous peine de faute grave de vendre, de donner ou de distribuer de la boisson dans les trois jours qui précèdent et suivent une élection quelconque, et pendant la dite élection, sous peine de péché grave qui sera un cas réservé tout spécialement dont l'absolution ne pourra être accordée que par Nous ou nos Vicaires Généraux.

Il en sera de même de ceux qui pendant le même temps se vendront ou maltraiteront leur prochain à propos d'élection ou d'achat de l'argent ou autre chose pour acheter un suffrage, ou pour empêcher quel qu'un de voter.

Ayez toujours présent à l'esprit cette terrible parole de Notre Seigneur ; "Malheur à celui par qui vient le scandale." (S. Luc, XVII, 1.)

Que vous servira d'avoir reçu un peu d'argent, ou d'avoir réussi à faire élire votre candidat par l'argent ou par la boisson, ou par des menaces, si la main toute-puissante de Dieu doit tôt ou tard vous frapper dans ce monde-ci ou dans l'autre ?

Daigne Notre Seigneur, Nos Très Chers Frères, vous accorde la Grâce de bien comprendre et de bien observer ce grand devoir de la charité et de la justice que vous devez à votre pays et à votre prochain, de l'obéissance que vous devez à Dieu qui ordonne de suivre les lois, afin que sa bénédiction descende sur vous, sur vos familles et sur toute la province.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de la messe paroissiale, le premier dimanche après sa réception et le dimanche qui précédera l'élection.

Donné sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse de Québec et le contresceau du secrétaire de l'archevêché de Québec, le trois février, mil huit cent quatre-vingt-douze.

E.-A. CARD, TASCHEREAU,
Arch. de Québec
† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

† LOUIS NAZAIRE, Arch. de Cyrène,
Administrateur de Chicoutimi.

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.

† L.-Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

L.-V. THIBAUDIER, ptre, V.-G.,
Administrateur de Nicolet.

A.-O. GHALIFOUX, ptre, Adminis-
trateur de Sherbrooke.

Par mandement de Son Eminence,
B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire de l'Arche-
vêché de Québec.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

L'IMPOSTEUR

I

La tempête était effroyable dans cette région du Cap de Bonne-Espérance. Gerbes d'écume lancées de la mer, pluie et grêlons lancés du ciel, rafales d'un vent qui s'exaspérait à s'attaquer au steamer *Le Duplex*, au fier navire qui, vingt jours auparavant, quittait le port de Marseille, superbe avec ses cuivres brillants, son hélice mouvante, son panache de fumée et son sillon de blanche écume.

Et maintenant, le steamer luttait désespérément contre le cyclone ; son hélice semblait tourner éperdue dans le vide ; ses voiles étaient lacérées, ses mâts désemparés. Un dernier lambeau d'étoffe flotait à l'une des vergues, comme les derniers battements d'ailes d'un oiseau blessé qui râle. Les grêlons et la pluie rayaient la nue de flèches blanchâtres, et cette eau cinglait comme des coups de lanière. Le vent soufflait zigzag et strident ; puis, tout à coup, il hurlait comme aurait pu rugir quelque bête géante. La houle était énorme ; les vagues, en se soulevant, formaient des vallées sombres où s'enfonçait le steamer ; puis, rapidement, après s'être abîmé au fond du gouffre, il remontait avec des gémissements dans sa mâture.

Allait-il tenir devant cette tempête, devant cette longue aimée de lames roulautes ?

L'équipage, énergique et discipliné, accomplissait vaillamment son devoir. La pâleur au front, l'angoisse dans le regard, les matelots obéissaient à tous les ordres du commandant. Le sifflet strident du contre-maître perçait les grands bruits de la heule pour diriger les matelots dans la défense contre les éléments déchainés. Mais que pouvaient ces hommes ? Qu'était-ce que ce steamer, cette petite chose fragile égarée loin de toute terre, cet abri de fer et de planches, bercé, ballotté, assailli, à demi brisé ? De minute en minute on entendait comme la chute d'une cataracte ; les lames balayaient le pont ; et, dans ces ruissellements, mille objets se brisaient ; parfois un homme était entraîné. Lui aussi roulait à l'abîme, tandis que ses compagnons, les mains crispées, se cramponnaient aux mâts, aux cordages, à demi suffoqués par les souffles furieux et par cette grêle, par ces vagues fouettantes qui leur brûlaient le visage, en les aveuglant.

Tous les passagers, par ordre du commandant, demeuraient enfermés dans les cabines ; et, dans ces chambres étroites, que de familles enlacées, que de prières, que de sanglots, que de femmes à demi folles, que d'hommes, au visage blême. Mais

les cris de ces malheureux se perdaient dans le tumulte. On n'entendait rien... rien que les crêtes écumeuses qui se brisaient avec fureur ; rien que le vent qui semblait la plainte déchirante de l'Océan bouleversé.

Puis, soudainement, une nouvelle masse d'eau vient assaillir le *Duplex* : elle accourait avec une impétuosité de trombe ; le steamer fut soulevé ; un instant il sembla se tenir presque à pic sur son avant. Tout craquait dans sa charpente. Choc formidable que cette rencontre de la vague et du navire. Les flancs du vaisseau en furent tellement ébranlés qu'on les sentit se disjoindre. Alors, devant la voie d'eau béante, que de larmes, de cris, de prières, de bras se tendant vers le ciel avec désespoir. Des barques, chargées de vies humaines, furent lancées à la mer. Elles ne pouvaient lutter. Tour à tour, on les voyait sombrer au milieu des hurlements du vent et de l'agitation des flots.

Sur le steamer la défense continuait, énergique, mais en vain les hommes s'acharnaient à faire mouvoir les pompes. L'eau gagnait, gagnait toujours. Le *Duplex* s'enfonçait à vue d'œil ; et, bientôt, il disparaissait dans un remous immense.

C'était fini du navire ; il demeurerait à jamais dans les profondeurs insondables ; mais des mâts, des débris de planches reparaissaient, et, au milieu de ces épaves, ballottées et roulées, quelques êtres humains, remontés à la surface, nageaient éperdument. La nuit entière se passa, pour ces désespérés, dans une agonie sans nom. Ils luttèrent, avec cette folie de vivre qui s'empare de nous quand approche la mort. Ils atteignaient un débris ; ils s'y cramponnaient ; mais bientôt, la houle les arrachait à ce débris, et l'Océan engloutissait une nouvelle victime. On ne saura jamais les épouvantes de cette nuit sombre où les cris humains se mêlaient, pour s'y perdre, aux rugissements de la tempête.

Puis enfin, lassé de gronder, vers le matin, la tourmente s'apaisa. Mais hélas ! de tout le puissant steamer à l'hélice agile, à la mâture élancée, il ne restait qu'une seule épave ; un fragile canot ; et, dans ce canot, deux hommes. L'un, au physique énergique, au profil régulier ; l'autre, très pâle, demeurait immobile au fond de la barque, avec une blessure au front. Il avait perdu beaucoup de sang, et la vie semblait l'abandonner. Ses yeux noirs, largement ouverts, regardaient le ciel de ce regard fixe dont on cherche, à l'horizon, l'allègement au mal ; une plainte douloureuse s'échappait de ses lèvres.

Quel triste lit pour mourir que les planches mouillées de ce canot. La mer n'avait pas pitié du moribond ; elle refusait de le laisser souffrir en paix ; elle le couvrait de son écume, elle le balançait, sur sa houle grise d'un mouvement incessant.

Le blessé gémissait toujours, et son compagnon, assis sur le banc de bois, le front appuyé sur sa main, regardait d'un air pensif le vaste horizon. Autour de lui s'étendait la plus désolante des solitudes, celle de l'Océan, cercle infini dont le petit canot était le centre.

Le moribond eut un long tressaillement. La fièvre le brûlait.

— A boire, gémit-il.

Le jeune homme au traits accentués ne pouvait rien pour soulager cette agonie. Toutefois, trempant sa main dans la vague, il humecta le front brûlant.

— Merci, balbutia le blessé, merci, c'est fini.....

Alors, d'une voix éteinte, il fit connaître à son compagnon attentif, ses volontés dernières. Il se nommait Yves de Villepreux. Il était orphelin, n'avait ni frère ni sœur. Ayant le goût des voyages aventureux, il avait désiré de connaître l'Inde, explorer les forêts vierges, pénétrer dans les temples hindous... Il allait partir pour cet autre pays dont jamais on ne revient.

Il voulut sourire, l'effroi l'emporta sur son courage. La sueur lui perla au front, ses lèvres balbutièrent quelques mots incohérents ; enfin par un effort suprême, la voix redevint distincte.

Prenez un portefeuille qui est là sur ma poitrine et si vous me survivez, si un navire, en passant, vient sauver votre vie, sitôt que vous aurez gagné quelque part, écrivez au château de Villepreux, en Bourgogne. Dans mon village, je connais un saint prêtre. Il priera pour le dernier descendant d'une vieille race. Vous lui direz que je lègue aux pauvres tout ce que je possède.....

Un nouveau spasme vint l'interrompre. Yves de Villepreux entraînait dans les dernières phases de l'agonie. Seul un râlement indiquait qu'il n'avait pas encore cessé de souffrir.

Les heures s'écoulaient. Le dernier rayon d'un pâle soleil embrasa la mer et la nuit tomba lourdement avec ses embûches et ses terreurs. Toujours le moribond râlait, et son compagnon écoutait pour recueillir le dernier souffle. Durant la nuit entière, il demeura ainsi dans la funèbre attente ; puis, vers le matin, la respiration faible du naufragé devint encore plus faible.

Le jour s'était levé, et, sur le bleu immense, le bleu infini, il n'était plus question de tempête. La surface d'eau salée brillait et se moirait sous les rayons dorés du soleil ; les lames, devenues paresseuses, n'avaient même plus la force de balancer la barque fragile. Elle avait le mouvement alangui de quelqu'un qui s'endort. Toute cette mer miroitante, où elle voguait si lentement, semblait sans limites. C'étaient des profondeurs liquides qui ne finissaient plus, et l'œil s'irritait et se fatiguait de contempler, partout et toujours, cette même limpidité, cette même couleur bleue, ce même poli de miroir.

Le naufragé quitta le banc où il s'était tenu assis. Plus un souffle ne s'échappait des lèvres décolorées de son compagnon.

Alors, après avoir serré soigneusement le portefeuille et les papiers du mort, avec respect il lui ferma les paupières ; puis, par une vieille habitude bretonne, il croisa les mains glacées sur la poitrine, donnant ainsi à Yves de Villepreux l'attitude de la prière. Lui ne pria pas. Il avait oublié le *De Profundis* que l'on dit si pieusement pour les trépassés, là-bas, en Bretagne, dans cette presqu'île de Quiberon, qui était son pays.

La barque voguait très lentement, et cet Yves Kermorgan qui, par une étrange coïncidence, portait le nom de baptême du mort, reprit place sur le petit banc et se mit à rêver.

Quelle serait sa destinée ? Lui, le seul survivant du naufrage, serait-il condamné à languir quelques heures, quelques jours encore, sur cette barque endormie dans le calme ? Allait-il y mourir lentement de soif et de faim, car il n'avait pas un biscuit pour apaiser les crampes qui déjà se faisaient sentir à la suite de son long jeûne ? Allait-il mourir abandonné, tomber à côté de l'autre ? Non, il ne le croyait pas. Une voile apparaissait il n'avait qu'à veiller.

Il tressaillit. Des êtres vivants. Pailures bizarres venaient de surgir des profondeurs de l'eau salée. Ils avaient un vol effaré, avec de longues ailes d'un bleu d'acier ; puis il retombèrent dans les vagues, et tout redevint immobilisé et silence. C'était un banc de poissons volants qui, en se heurtant à la barque, s'étaient soudainement éveillés de leur molle quiétude.

Le canot continuait de flotter comme une chose morte, comme une épave sans vie. Le jour finissait de nouveau, et la nuit calme descendait. Yves rêvait toujours, remontant par le souvenir, les vingt-cinq années de son existence mouvementée. Il songeait à une pauvre chaumière bretonne, isolée au détour d'un chemin. Cette chaumière, c'était son nid, son berceau de fils de pêcheur. Tout petit, son père le prenait pour mousse, et, pendant les nuits tièdes de l'été comme pendant les nuits glacées de l'hiver, ils s'en allaient tous deux jeter les filets. Puis le père mourut, englouti par l'océan, et l'orphelin fut pris en amitié par le fils d'un banquier millionnaire. Cet élégant André, à la chevelure blonde, aux lèvres rieuses, passait chaque année ses vacances au village de Portivy, dans un chalet luxueux. Yves devint le compagnon de ses jeux, et ce furent de beaux jours pour le fils du pêcheur... et jours désastreux aussi, car il

comparait sa chaumière misérable au luxueux chalet. En hiver les deux enfants s'écrivaient. Yves racontait la monotonie de la lande et les caprices de la mer. Le fils du banquier lui répondait par le récit de ses plaisirs, et presque toutes ses lettres commençaient par ces mots : Figure-toi, mon cher !

Ah ! c'était dur d'être toujours obligé de se figurer. L'enfant pauvre demeurait de longues heures assis sur le banc de pierre devant la mesure bretonne, et au bruit de l'océan qui grondait, il songeait, il se figurait. Et à force de se créer un monde imaginaire et enchanté, il sentait les morsures de l'ambition en plein cœur. Le désir de la fortune lui montait à la tête comme une liqueur capiteuse. De plus en plus il prenait en aversion son humble existence. Non, il ne languirait pas toujours, inconnu, et pauvre, sur une lande aride. Il voulait parvenir. Il épuiserait sa jeunesse et ses forces cérébrales dans l'étude, il enfoncerait la porte du succès d'un rude coup d'épaulé.

Et radieux. Yves se présenta un matin devant sa mère. Une lettre d'André l'appela à Paris, et cette lettre disait : "Viens. Nous suivrons les mêmes études. Mon père me l'a promis."

Les yeux d'Yves brillaient d'un éclat étrange. Il se voyait déjà enfourchant le coursier de la fortune, et c'était, à travers la vie, un galop merveilleux.

—Oui, mère, s'écria-t-il, je réussirai, vous entendrez parler de moi.

Huit jours plus tard, la Bretonne, dont il avait vaincu l'hésitation, glissait dans la main de son fils l'offrande de sa pauvreté : trois louis d'or enveloppés de papier gris ; puis, le serrant étroitement sur son cœur :

—Ecris-moi souvent... ne m'oublie pas... Songe toujours au pays... surtout, surtout dis chaque soir un "Ave Maria."

Il était six heures et c'était un triste matin d'hiver. La pauvre porte de la chaumière s'ouvrit pour laisser sortir le jeune ambitieux. Elle se referma sur un dernier baiser d'Yves à sa mère qui pleurait, et l'adolescent s'éloigna dans la pluie froide. Après une longue marche, il atteignit la gare d'Auray. Bientôt il arrivait à Paris et s'y livrait à un travail opiniâtre.

A vingt-trois ans, il était avocat et vivait dans l'intimité d'André, pénétrant dans tous les salons à la suite de cet élégant prodigue, pour qui les bals et les fêtes étaient l'essence même de la vie. Et de plus en plus,

Yves Kermorgan devenait ambitieux de fortune, ambitieux de tout ce qui tente la jeunesse dans la vie moderne. Il avait les passions vives et la haine de la médiocrité dans laquelle il était né.

Et là-bas, en Bretagne, la pauvre mère pleurait en filant à son rouet, car elle pensait bien que son Yves ne portait plus au cou sa petite médaille et que, chaque soir, il oubliait de réciter "l'Ave Maria." Et pendant que, dans la chaumière, le cœur fidèle songeait au fils chéri, lui, dans un habit élégant qu'il n'avait point soldé à son tailleur, avec des gants irréprochables et un gardénia à la boutonnière, conduisait un cotillon dans un lieu salin du faubourg Saint-Honoré. Il s'était affiné, et fidèlement copiait les manières d'André lui empruntait sa distinction et son charme. Parfois, un remords lui venait. Comment solderait-il ses créanciers ? Avait-il toujours en lui l'honnêteté bretonne pratiquée par les humbles pêcheurs ses ancêtres ? Alors ne voulant pas répondre, il s'étourdissait et donnait, à la faim de son âme une nourriture malsaine. Dieu, bientôt, devint un mot pour lui, et l'autre vie une vaine espérance. Il se riait de l'idéal et n'adorait que le succès.

Il appartenait aux nouvelles couches, mais il ferait brèche dans le vieux monde. N'avait-il pas le visage, la beauté du visage, une volonté indomptable, et, à son service, les prêts sans cesse renouvelés de son ami André.

Et puis, un jour, son ami mourut, tué raide sur un champ de courses. Ce fut un coup terrible pour Yves, car il aimait sincèrement André ; de plus, cette mort amenait l'écroulement de ses rêves. Alors, une nouvelle lutte commença pour Kermorgan ; une lutte où, seul et sans fortune, il fallut combattre contre l'obscurité, contre la mauvaise chance, contre le public indifférent, et, à certains jours, contre la misère noire.

On les a souvent racontés, ces combats de l'ambitieux, ces drames de privations et de l'envie ; mais on n'en dira jamais assez l'amertume.

Yves ayant dû quitter le riche appartement du parc Monceau qu'il habitait avec André, avait parfois des accès de désespoir à la vue de sa chambre de jeune avocat famélique, de sa chambre étroite, aux murs non ornés, au simple lit de fer, à la table noircie, couverte de plaidoiries pour des clients sans crédit : procédures embrouillées, labeurs écrasants qui rapportaient à peine le

pain du jour. Alors, chaque matin, il se mettait à la recherche de la fortune. Il eut remué ciel et terre pour la trouver. Quand donc arriverait-il à une situation éminente, soit au barreau, soit dans le monde politique ? Quand donc ferait-il partie de la classe dirigeante ? Les peuples ne sont-ils pas un troupeau qu'il s'agit de faire paître et d'exploiter. Il s'entendrait admirablement à mener ce bétail à la pâture. La fonction de pasteur qui, chaque année, tond la laine de ses brebis, lui plaisait infiniment. Mais il n'était pas le seul à envier les toisons. Ils étaient des centaines et des mille à aspirer au partage de la fortune publique ; des centaines et des mille à faire antichambre à la porte de la renommée, des centaines la tête pleine de rêves, le cœur gonflé d'espérance et les lèvres brûlées de soif et de faim. Trop d'avocats, trop de futurs hommes politiques dans le vaste Paris. Sur toutes les avenues conduisant à la richesse, au succès, c'était une cohue. A peine un sur dix de ces aspirants devenait célèbre, et tout le reste demeurait dans la foule, incorporé, meurtri, étouffé. Malgré son énergie, le mauvais sort poursuivait Yves. La mode, la vogue, les clients riches ne venaient point à lui. Partout il rencontrait le refus, ce compagnon accoutumé des malheureux des pauvres, fils de pauvres. Alors, de retour dans sa chambre de la rue Saint-André-des-Arts, accoudé sur sa table noircie, il se mettait à pleurer de désespoir. Comme il le connaissait ce mal qui tourmente notre siècle : la jalousie haineuse de celui qui souffre, et l'oubli égoïste de celui qui jouit.

Las enfin de poursuivre en vain le succès à Paris, il résolut d'aller au loin tenter fortune. On parlait de l'Inde comme d'une terre merveilleuse. Il se créa des chimères en rêvant au pays des rajahs, et réunissant ses faibles ressources, priant sa mère de faire vendre les quelques acres de landes, provenant de l'héritage paternel, il s'embarqua sur le "Duple".

.....
.....
Les heures s'écoulaient, la nuit était toujours pure et tranquille, lumineuse même, car la lune jetait des reflets mystérieux sur l'immensité.

Yves porta la main à son front et son regard prit une étrange fixité.

Oh ! la fortune, cette richesse qu'il avait toujours convoitée, mais elle était là, tout près de lui.

Sa lèvre eut un frémissement et, remuant la tête :
—Non, non, fit-il, d'une voix sourde, cela serait indigne. Tout pour réussir, si je dois échapper à ce naufrage. Tout, mais pas cela, cependant.

Il serra violemment ses mains l'une contre l'autre avec une sorte d'horreur. Maintenant, il ne pouvait détacher ses regards du firmament. La lune lui apparaissait comme une obsédante image blême. Il la voyait suspendue toute seule, toute ronde, au milieu de l'immense vide bleuâtre, et nombre de terrifiantes légendes bretonnes lui revenaient à l'esprit. Il n'y croyait pas, mais ses nerfs le mèneraient ébranlés sous cette clarté pâle, sur cette mer sans limites, où il n'avait pour compagnon que le mort, aux mains croisées et à la face rigide.

Toujours, toujours, les instants s'écoulaient. La lumière venait de remplacer la nuit sans aucune transition. L'air était d'une transparence diaphane, la mer reflétait si fidèlement le ciel, qu'on eût dit que la barque se balançait entre deux firmaments.

Kermorgan s'approcha du cadavre. Le mort gardait toujours sa même immobilité tragique et ses lèvres fermées; ses lèvres qui ne s'ouvriraient jamais pour jeter un cri d'alarme ou pour révéler un secret.

Yves, extrêmement pâle, regardait anxieusement ce compagnon rigide; puis, soudain, sa pensée enfiévrée se reporta sur le portefeuille que lui avait confié la suprême volonté d'un moribond; sur ce portefeuille que lui-même avait pris sur la poitrine du mort. La richesse était là! cette richesse si ardemment désirée, cette richesse qui, jusqu'à ce jour avait fui devant lui, sans cesse. Mais il pouvait l'atteindre. Il n'avait qu'à fermer l'oreille aux recommandations suprêmes et il serait riche. Il posséderait ces pièces d'or, ces idoles qu'il voulait adorer, car elles donnent tout ce qui s'achète, dans un siècle où tout se vend. Il serait riche! riche! Cette tentation le rendait fou. Pourquoi donc dédaigner cette toison d'or qui s'offrait d'elle-même? Pourquoi donc hésiter? Les joissances sont clair semées sur le chemin de la vie, il faudrait être un insensé pour ne pas recueillir celles qui se trouvent à notre portée.

Yves enfiévré, le teint ardent l'œil hagard, ouvrit le portefeuille et compta fiévreusement la fortune du marquis :
Deux millions!

Il jeta un cri de triomphe. Deux millions! O Dieu, que de munitions pour entrer dans la bataille humaine! Quelle certitude de victoire! Quel levier puissant! Jusqu'où n'arriverait-il pas si, à son audace, à son intelligence, il adjoignait la fortune? Deux millions!

Il palpait de sa main tremblante les titres de rente, il les admirait bloui.

Deux millions!
Il ouvrit son paletot, et précipitamment y enferma le riche butin, mais il ne l'eût pas posé sur sa poitrine qu'il ressentit une impression de violente angoisse. Il étouffait sous le poids de ces légers billets. Ils l'opressaient, comme si une cuirasse métallique eût comprimé le jeu de ses poumons. Il haletait et tout au fond de sa conscience, son honnête nature d'enfance, ses souvenirs d'autrefois, s'écriaient éperdus :

—Tu ne voleras pas! Tu ne voleras pas! Tu ne peux accaparer le bien des pauvres et le bien de l'Etat. Tu ne voleras pas. Tu ne peux dépouiller un mort! Un mort qui voulait te confier son patrimoine pour qu'il fût remis aux malheureux. Et toute la hideur de son action apparut à Kermorgan.
(A suivre)

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, char-rues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Piules Antibillieuses.



Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliaires: Torpeur au foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Piules Antibillieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans tous les cas où les piules mercuriales seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Piules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif doux, efficace, et inoffensif.

Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIÉTAIRE

**L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.**

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries!
Bordures!
Décorations de plafonds!

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor,

ST - HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,

SELLIER

Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

MONDOR & MOUREUX

Entrepreneurs

De constructions en pierre, brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Four-naises, Fourns, etc.

H. N. BERNIER

Plombiers

Poser d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

—O—

128, Rue Cascades

ST - HYACINTHE

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement et quel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau: No 9, Rue St-Denis,
ST-HYACINTHE.

Remèdes Sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens! Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille? N'est-ce pas la santé? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir: vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUNN, LUSSETER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluchs, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Les tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement
d'hommes délient toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresse

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-
Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Pointures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Couilles en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

151 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutés avec soin, à des prix très mo-
dérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à
sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous
toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Mobilier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MARCHÉ—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tel que :—

Caon, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, P. Q.

PAGNOLLOU & FRERES

Epicerie de Familles

EN GROS ET DÉTAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Lans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comp-
tant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchan-
dises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Den-
telles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes,
Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre
à l'ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE
LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité et
Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

À plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe

PAQUETTE & GOSBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, et

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et
parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Où n'emploie que du bois de première qualité.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui dé-
fient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montre Américaines et Suisse, en or et en argent, hor-
logeries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, ni-
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

" L'ÉCHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la ci-
ville de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.